

MAIRIE DE BELRUPT EN VERDUNOIS

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2022

ORDRE DU JOUR : Déclaration d'intention d'aliéner – projet de vidéoprotection - information sur la délinquance à Belrupt (statistiques de la Gendarmerie) – projet d'aménagement de la place de la Mairie – Sentier Mythique dans le quartier Corda : préparation du libellé de la plaque – RIFSEEP : indemnité versée au personnel : réponse du Centre de Gestion (qui valide notre proposition) – admission en non-valeur d'une facture d'eau de 2015 (27,10 €) – régie communale pour la vente de l'ouvrage Ambulance 1/14 – durée d'amortissement des investissements – notamment à propos des installations de chauffage à l'école (pour le calcul de la participation annuelle de la communauté de communes) – nous aurons à décider d'un tableau général pour tous les investissements envisageables – projet privé de borne de recharge électrique pour voitures à Belrupt – schéma cyclable et circulations douces (si le dossier est prêt et si nous en avons le temps) – paiement des consommations électriques à la Maison du Verger pendant les travaux – rapport annuel 2020 sur le service de collecte et traitement des déchets ménagers transmis par la communauté de communes Val de Meuse-Voie Sacrée – convention avec M. CARDOZO pour l'entretien du talus de la Rue Corda – emprunt pour le financement des investissements – questions diverses

Date de convocation 7 février 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Absents :

Absent(s) excusé(s) : Damien GILLE – Mathieu HUYNEN – Laura VALROFF – Nicolas TOUSSAINT

Secrétaire de séance : Marie-Odile TEXIER

N° DELIBERATION : 2022 02 01

OBJET DE LA DELIBERATION : MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION

Le Conseil Municipal en ayant délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le principe de l'installation d'un système de vidéo-protection sur la Commune de Belrupt,

AUTORISE le Maire à lancer une consultation d'entreprises pour estimer le coût de cette installation

PRECISE que le dossier de demande d'autorisation sera déposé en Préfecture

AUTORISE le Maire à :

- solliciter l'aide financière de l'Etat au titre du FIPD,
- solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2022
- solliciter l'aide financière de la Région Grand Est,
- entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement du projet et à signer les documents s'y rapportant.

DIT que les crédits nécessaires tant en dépenses qu'en recettes seront inscrits au Budget Primitif 2022

N° DELIBERATION : 2022 02 02

OBJET DE LA DELIBERATION : ACTUALISATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Le Conseil Municipal en ayant délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'adopter les modifications du régime indemnitaire ainsi proposé.

DECIDE de modifier les montants du RIFSEEP relatif au cadre d'emploi d'adjoint technique comme prévu à l'article 4 de la délibération n° 2021 09 10 du 30 septembre 2021 (groupe C1) et de supprimer le cadre d'emploi d'adjoint administratif à compter du 1^{er} mars 2022, suite au départ à la retraite de la secrétaire de mairie le 1^{er} avril 2021.

INSCRIT au budget les crédits nécessaires.

N° DELIBERATION : 2022 02 03

OBJET DE LA DELIBERATION : ADMISSION EN NON-VALEUR

Le Conseil municipal en ayant délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'accepter l'admission en non-valeur de la somme de 27,10 € sur le budget de l'eau

DIT que les crédits sont inscrits au budget eau de la commune article 6541 (Pertes sur Créances Irrécouvrables)

N° DELIBERATION : 2022 02 04

OBJET DE LA DELIBERATION : VENTE DES LIVRES « AMBULANCE 1/14 » PAR LA REGIE - MODIFICATION

Le Conseil Municipal en ayant délibéré à l'unanimité,

DECIDE de retirer à nouveau 7 exemplaires destinés à la vente par l'intermédiaire de la régie communale et de les offrir au nom de la commune

DIT que le nombre d'exemplaires destinés à la vente par la régie communale est désormais fixé à 21

DIT que le prix fixé par l'éditeur est de 24,50 € (vingt-quatre euros et cinquante centimes) et reste inchangé

N° DELIBERATION : 2022 09 05

OBJET DE LA DELIBERATION : DETERMINATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES INSTALLATIONS ET APPAREILS DE CHAUFFAGE

Le Conseil Municipal en ayant délibéré à l'unanimité,

FIXE la durée d'amortissement des réseaux d'assainissement à 10 ans

DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2022

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

N° DELIBERATION : 2022 02 06

OBJET DE LA DELIBERATION : PAIEMENT DES CONSOMMATIONS ELECTRIQUES PENDANT LES TRAVAUX A LA MAISON DU VERGER

Le Conseil Municipal en ayant délibéré à l'unanimité,

DECIDE de régler la somme de 272.62 € à EDF Particulier, correspondant à la consommation d'électricité du logement n° 8 pour la période du 07/11/21 au 06/01/22 ainsi que les autres factures de consommation qui suivront,

DECIDE de rembourser la somme de 30.51 € à Monsieur MALARET Ludovic, correspondant aux frais de souscription du contrat d'électricité du logement n° 9

DIT que les factures à venir correspondant aux consommations électriques du logement n° 8 pendant la durée des travaux ainsi que les frais annexes aux consommations du logement n° 9 seront également à charge de la commune et que le Maire est chargé de les régler au nom de la commune.

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces nécessaires au paiement et notamment de payer directement à Monsieur MALARET Ludovic en cas de difficultés administratives pour régler directement à EDF à cause du RGPD

N° DELIBERATION : 2022 02 07

OBJET DE LA DELIBERATION : RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE SERVICE DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS TRANSMIS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE MEUSE-VOIE SACREE

Le Conseil Municipal en ayant délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport annuel 2020 sur le service de collecte et de traitement des déchets ménagers élaborés par la Communauté de Communes Val de Meuse-Voie Sacrée

DIT qu'il sera soumis aux publicités prévues par les textes en vigueur

N° DELIBERATION : 2022 02 08

OBJET DE LA DELIBERATION : CONVENTION AVEC M. CARDOZO POUR L'ENTRETIEN DU TALUS DE LA RUE CORDA

Le Conseil Municipal en ayant délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE cette mise à disposition

DECIDE de passer une convention de mise à disposition gracieuse avec Monsieur Xavier CARDOZO à titre précaire et révocable pour l'entretien de ce terrain

N° DELIBERATION : 2022 02 09

OBJET DE LA DELIBERATION : EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Le Conseil Municipal en ayant délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à souscrire auprès du Crédit Agricole un prêt dans la limite du plafond fixé à 150 000 € dont les conditions sont les suivantes :

- Durée : 15 ans à compter de la signature du contrat
- Echéance : trimestrielle
- Taux client : 0,79 % (fixe)
- TEG annuel proportionnel : 0,80 %
- Montant échéance : 2 653.51 €
- Frais de dossier 167.00 €
-

AUTORISE Monsieur le Maire à souscrire auprès du Crédit Agricole une avance de trésorerie dans la limite du plafond fixé à 40 000 € dont les conditions sont les suivantes :

- Durée : 2 ans à compter de la signature du contrat
- Echéance : trimestrielle
- Taux client : 0,39 % (fixe)

- TEG annuel proportionnel : 0,54 %
- Montant échéance : 39.00 €
- Montant dernière échéance : 40 039.00 €
- Frais de dossier : 120.00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats et faire généralement le nécessaire

Belrupt, le 2 mars 2021

Le Maire,

La Secrétaire de séance

Bernard GILSON

Marie-Odile TEXIER

 

